

Le fonds du PAT

Depuis 1986, le fonds a contribué à plus de 1,000 projets de transfert technologique. Il couvre certains coûts relatifs à :

- des visites exploratoires par des Canadiens qui recherchent une technologie ou un savoir-faire étrangers précis;*
- des visites de travail plus longues par des Canadiens qui désirent acquérir de l'expérience pratique dans le développement et l'application de la nouvelle technologie;*
- des visites de travail au Canada par des experts techniques étrangers; et*
- des missions de sensibilisation technologique à l'étranger destinées à rendre les associations commerciales ou les groupes sectoriels plus conscients des avantages qu'offrent les technologies étrangères.*

Les opérations du fonds s'effectuent sur la base des frais partagés, le PAT et l'organisme ou la compagnie participante assumant chacun leur part des dépenses.

La plupart des projets du PAT comprennent l'assistance aux voyages internationaux. Habituellement, cela signifie que le PAT partage le coût des voyages à l'étranger en remboursant aux compagnies les frais d'avion et les frais majeurs de transport terrestre, alors que celles-ci défraient le coût des hôtels et des repas. On fait exception à la règle dans le cas de visites qui durent assez longtemps.